

Compte rendu de séance

Séance du 6 septembre 2019

Le 6 septembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, le Maire

Présents :

Mme Lysiane CHAPUIS, Maire, Mme Muguette BOURDOIS, Mme Elizabeth GROENEWEG, M. Gérard NAUDIN, Mme Christine PASQUET.

Absents excusés :

Mme Karine CAILLERE-GAUTIER

Mrs Jean-Yves BRAULT donne pouvoir à Mme Christine PASQUET

Jonathan LEFRANC

Absent :

Jordan JACHIMOWIEZ

Date de la convocation : 30/08/2019

Date d'affichage : 30/08/2019

A été nommée secrétaire : Mme Elizabeth GROENEWEG

Avant de débiter l'ordre du jour, Mme le Maire informe les conseillers de la présence de la nouvelle secrétaire de mairie, Mme Corbin Nicole, remplaçante de Mme Garenne Clémence qui part prochainement en congé maternité puis en congé parental.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 18 juin 2019

Suite à l'approbation du compte-rendu des séances du 18/06/2019, les membres du conseil soulignent qu'il n'a pas été voté de subvention à l'association UNA, aides à domicile de Châtillon-Coligny et souhaitent qu'une attribution leur soit versée pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, l'attribution d'une subvention de 300 € au profit de l'association UNA.

2. APPROBATION DE LA LONGUEUR DE VOIERIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude de transfert de compétences avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, le tableau de la voirie communale d'Aillant-sur-Milleron a été mis à jour comme présenté.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2016, la longueur de voirie communale avait été approuvée pour une longueur totale de 23 032 mètres.

Le nouveau tableau reçu récapitule la longueur totale de la voirie communale qui s'élève à 23 580 mètres.

Après étude du nouveau tableau de classement de la voirie communale, les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

3. FONDS DE CONCOURS POUR LE PROJET ECOLE NUMERIQUE DU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE SAINT-MAURICE SUR AVEYRON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été signé une convention de partenariat "Écoles numériques innovantes et ruralité" avec l'Académie d'Orléans-Tours. Le coût global de l'opération s'élève à 12 100 €.

Une subvention de l'État de 6 000 € a été accordée pour notre école primaire.

Il reste à la charge de la commune de Saint-Maurice sur Aveyron la somme de 6 100 €. La commune d'Aillant-sur-Milleron s'associe à celle-ci pour cet achat et prendra à sa charge la somme proportionnelle au nombre d'enfants de sa commune, inscrits à l'école de Saint-Maurice sur Aveyron.

Pour ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

4. VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2020

Mme le Maire rappelle aux conseillers que la taxe d'aménagement est composée :

- D'une part départementale qui s'applique dans toutes les communes du département, instituée par le Conseil Départemental, lui-même en fixant le taux qui ne peut excéder 2.5%.
- D'une part communale instituée par le Conseil Municipal qui en fixe le taux compris entre 1 et 5% (jusqu'à 20% dans certains secteurs),

La municipalité d'Aillant-sur-Milleron a opté pour un taux de 3% eu égard aux aménagements prévus dans la commune et dans le but de favoriser l'installation de professionnels aux « Délétangs » devenu « village d'artisans » depuis 2012 (la commune a émis le souhait depuis 2012 de les exonérer de cette taxe).

Madame le maire refait l'historique des délibérations prises.

- Le Conseil Municipal avait voté le 26/11/2012, l'instauration de la taxe d'aménagement à 3%, l'exonération du village d'artisans applicable au 01/01/2013 pour une durée de 3 ans.
- Le 20/11/2015, la taxe d'aménagement à 3% a été reconduite pour une durée de 3 ans et aucune exonération.

- Le 29/11/2016, le Conseil Municipal avait voté la reconduction de la taxe d'aménagement à 3%, exonérant toutefois le village d'artisans applicable au 01/01/2017 pour une durée de 3 ans.
- Le 24/11/2017, a été voté la reconduction de la taxe d'aménagement à 3% applicable au 01/01/2018 pour une durée de 3 ans.
- Le 19/10/2018, a été voté la reconduction de la taxe d'aménagement à 3% et l'exonération de cette taxe pour le village d'artisans applicable au 01/01/2019.

Pour l'année 2020, il convient de délibérer à nouveau pour la reconduction du taux de 3% de la taxe d'aménagement pour l'ensemble du territoire et pour l'exonération des professionnels qui s'installent sur la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la reconduction de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal et l'exonération à tous les professionnels pour l'année 2020.

5. MOTION D'OPPOSITION AU PROJET D'EVOLUTION PROGRAMMEE DES SERVICES DE LA DGFIP

Suite à la communication du courrier de M. Gérald Darmanin, relatif au projet de réorganisation des services de la DGFIP, et aux réunions de concertation sur la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques, le Conseil Municipal souhaite exprimer son opposition à la proposition présentée :

- La création "d'accueils de proximité" destinés à apporter conseil et information auprès des contribuables, reposera sur la volonté et la capacité financière des EPCI de créer des Maisons France Services et peut être considéré comme un nouveau transfert de compétence qui ne porte pas son nom ;
- La suppression des relais de proximité auprès des collectivités locales que représentent les Trésoreries, au bénéfice de permanences proposées par des Conseillers de gestion comptable, va réduire à néant le lien de confiance et de conseil actuellement en vigueur sur nos territoires ruraux, garant de la bonne gestion des deniers publics

Ceci exposé, le Conseil Municipal demande que les projets de fermeture des Trésoreries en secteur rural soient suspendus et exprime donc son opposition au projet de réorganisation des services de la DGFIP.

6. INFORMATIONS DIVERSES

30/06/2017 : Travaux d'aménagement du centre bourg / 2 radars pédagogiques

08/02/2019 : Travaux RD941, continuité des abords de la mairie

Comme délibéré lors du Conseil Municipal du 8/02/2019 après dépôt des dossiers de subvention DETR et du Conseil Municipal, les travaux ont pu se faire partiellement : chicane avec pavé (provenance Châtillon-entrée Aillant) et ravalement des 2 dos d'âne accidentogènes.

Quant au plateau surélevé, il s'avère qu'il ne peut être réalisé sans refaire une partie de l'aménagement de la place de l'église (revêtement et ajustement hauteur des trottoirs).

-Au Conseil Communautaire canaux et forêts :

Le 23 novembre dernier, il a été annoncé la création du PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux) au 1^{er} janvier 2019 ; 7 commissions ont été créées.

Madame le Maire est inscrite à 3 de ces commissions de travail afin de continuer à inscrire notre commune dans notre territoire :

- plan climatique et environnemental, mobilité
- démographie radicale – action sociale – territoire de santé
- communication

-Suite à l'audit sécurité réalisé en 2012-2013, dans la continuité du projet sécurisation de la traversée du bourg (entrée-sortie et place de l'église, zone 30 autour du plateau surélevé et suite à un dossier d'étude de la place (4 modules), il nous faut dès maintenant intégrer le module 1 dans les travaux pour que le plateau surélevé puisse aussi être réalisé en 2020 (nous avons jusqu'en 2020 pour réaliser ce plateau et percevoir les subventions tant départementale qu'étatique (DETR)).

Nous avons donc affiné le projet de travaux de la place de l'église et détaillé le module 1 afin de présenter dès maintenant nos dossiers de demande de subvention pour 2020.

Les travaux réalisés à ce jour (devant la mairie – zone 30, et les chicanes en provenance de Châtillon, entrée Aillant) donnent satisfaction.

Concernant le retrait des dos d'âne devenus accidentogènes, les avis sont partagés. Les mêmes personnes qui ne supportaient pas le bruit des voitures passant sur ces dos d'âne surtout la nuit, trouvent dommage qu'on les ait enlevés car les voitures roulent trop vite... surtout la nuit.

Madame le Maire rappelle que tous ces travaux qui sont effectués suite à l'audit 2012-2013 ne visent qu'à améliorer la **sécurité des Aillantais** et en priorité les habitants du bourg.

Madame le Maire rappelle que le code de la route indique que la traversée des bourgs s'effectue à 50km/h sauf où il y a des zones 30.

Si les usagers respectent le code de la route, il n'y a aucun problème pour traverser le bourg d'Aillant. Nous avertissons les entrées RD41 (Le Charme-Aillant ; Châtillon-Aillant) par un radar pédagogique qui se met au vert à 50km/h et au-dessous ; au rouge quand on dépasse la vitesse autorisée).

Que faire de plus ? Nous sommes en règle.

Maintenant, c'est difficile d'éduquer tout le monde, de rendre les personnes citoyennes.

Madame le Maire continuera à demander des contrôles impromptus à la gendarmerie.

-Les services de bus scolaires :

Les lignes habituelles demeurent :

- ✓ Le circuit scolaire école maternelle et primaire pour l'école de Saint Maurice sur Aveyron avec les 2 arrêts : place de l'église et bois de la bête (38 élèves)

- ✓ Le circuit scolaire 1107 pour les élèves du collège Becquerel de Sainte-Geneviève des bois avec un arrêt sur la place de l'église et à partir de ce lundi 9 septembre un arrêt au bois de la bête.

Nous avons donc une nouveauté sur cette ligne, nouveauté très appréciée pour les habitants de la Hatonnière, Champ des cordes et bois de la bête.

Une nouvelle ligne qui, elle aussi, apporte un plus significatif aux familles ayant des adolescents fréquentant les écoles ou lycées de Montargis et Gien. Dorénavant, ils seront ramassés depuis le Charme et Aillant pour rejoindre Châtillon : ligne 2201

Depuis la rentrée scolaire septembre 2019, la ligne 15 partira de Le Charme, passant par Aillant et à Châtillon, comme auparavant, ira jusqu'à Gien. Pour les élèves allant à Montargis, ils changeront à Châtillon : ligne 15

Madame le maire exprime sa satisfaction, très heureuse que la Région ait accédé à ses différentes demandes :

- ✓ Nouvel arrêt au bois de la bête pour les collégiens et au ramassage de nos lycéens depuis le Charme et Aillant pour aller à Châtillon.

Les jeunes qui doivent fréquenter des établissements autres que les lycées peuvent aussi accéder aux bus pour Gien et Montargis ; aux arrêts habituels des bus, ils sont attendus par des « taxis » qui les conduisent à leur école.

Bravo la Région et merci.

Chaque famille concernée appréciera ce nouveau confort et à un prix modique : 25 euros pour l'année à l'inscription...

(voir le lien avec la Région sur le site internet).

- ✓ Concernant les moyens de déplacement, nous devons à nouveau reprendre les possibilités qui existent et faire savoir à nos administrés. Tous ces moyens de transport seront sous huitaine répertoriés sur notre site internet
- ✓ N'oublions pas d'y ajouter le fonctionnement de REZO POUCE dont on avait parlé lors du conseil municipal du 22 mars 2019.

Madame le maire a participé à l'inauguration de ce nouveau moyen « auto-stop sécurisé » à Saint Germain des Prés le lundi 8 avril 2019.

N'oublions pas de nous inscrire aussi bien en tant que chauffeur et (ou) en tant que passager.

L'accueil mairie tous les matins du mardi au samedi, sauf jeudi de 9h30 à 12h, est à la disposition des administrés pour leur permettre d'accéder à ce nouveau service.

-ECOLE

Cette première semaine d'école s'est bien passée.

38 enfants d'Aillant ont pris le chemin de l'école pour Saint Maurice ce lundi 2 septembre, les parents ont été accueillis avec café et gâteaux par les parents d'élèves pendant que les enfants étaient accueillis, d'abord, par la directrice Elisabeth Philippe, puis par leur enseignante.

En fin de semaine, vendredi à 16h30, sous la houlette de la directrice accompagnée de

ses collègues, les enfants, TOUS ENSEMBLE, ont offert un spectacle aux parents et aux municipalités. Nous avons tous entonné la chanson composée lors de la fin d'année scolaire pour la FETE DU RESPECT.

Très émouvant de voir les « petits bout'chous » de 3ans déjà bien intégrés après quelques jours d'école !

Nous avons également 8 enfants qui ont pris le chemin de l'école de Châtillon : pour des raisons de lieu de travail des parents ou pour des raisons de manque de nourrice sur Aillant, nous avons 8 enfants en dérogation, 8 enfants pour lesquels la commune paie les frais de scolarité.

- **Point sur LE PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) :**

Celui -ci doit permettre d'organiser le développement durable du territoire à l'échelle intercommunale sur la base des objectifs définis notamment par le Scot (schéma de cohérence territoriale du Montargois).

Le PLUI doit permettre d'aborder les enjeux du territoire, en matière :

- d'agriculture ;
- d'urbanisme et d'aménagement de l'espace ;
- de logements, d'économie, de déplacements ;
- d'équipements adaptés aux besoins des habitants et à leurs attentes ;
- d'environnement et d'amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- de gestion des nuisances ;
- de préservation du paysage naturel et du patrimoine bâti.

La partie « rapport de présentation » est maintenant terminée après de nombreuses séances de travail ces 2 dernières années : diagnostic et enjeux d'avenir.

Elizabeth Groeneweg et Lysiane Chapuis ont été très actives dans ce travail au cours de ces 2 dernières années.

Pour le début de l'année 2020, il faut que l'étape : projet d'aménagement et de développement durable (PADD) soit terminée.

Il faut donc qu'avant la fin du mandat (mars 2020), ce projet existe, synthétisant les orientations générales de la politique d'urbanisme et d'aménagement, les intentions de la communauté de communes canaux et forêts pour les années à venir et ses perspectives d'évolution.

Avant la fin de l'année 2019, les conseils municipaux des 38 communes de notre communauté de communes auront à se déterminer sur ce projet qui engage notre territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

Le PLUI deviendra réalité en 2022 et sera applicable pour nos 38 communes.

Un très gros travail mais très intéressant pour l'avenir de notre territoire dit Madame le maire.

A partir d'un lien sur notre site internet chacun peut accéder au site de notre communauté de communes et en particulier sur les informations complètes concernant le PLUI.

-OBJECTIF CLIMAT 2030

Depuis 2008, Christine Pasquet, adjointe, nous représentait au syndicat du Pays Gâtinais(vice- présidente) d'abord au niveau de la commune, puis au niveau de la communauté de communes et ce, jusqu'en janvier 2017 : elle nous a toujours informés et aidés à construire les dossiers ayant trait tant aux économies d'énergie qu'à tout ce qui concerne l'environnement, le climat... en un mot, tout ce qui concerne le développement durable.

Le renouvellement permanent de nos organisations a fait que le renouvellement de sa représentation au PETR (plan d'équilibre des territoires ruraux) succédant au syndicat de Pays n'a pu se faire.

Néanmoins, Madame le maire s'est proposée pour être la représentante du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PCAET au sein de la communauté de communes canaux et forêts pour assurer cette continuité. Elle a été élue à l'unanimité des présents. A Aillant sur Milleron, nous allons signer un contrat Aillant –le Charme le 8 février 2019 avec Loiret Nature Environnement LNE.

Nous avons souhaité être commune pilote.

En effet, les conséquences des changements climatiques (épisodes de pluies intenses comme en juin 2016, canicules et vagues de sécheresses comme cet été...) sont de plus en plus visibles sur notre territoire et s'intensifieront encore dans les années à venir. Notre climat s'est déjà réchauffé de près de 1° depuis 1900 et au rythme actuel, le GIEC estime que l'objectif de limitation à 1,5° fixé à la COP 21 devrait être dépassé avant 2030.

Il est aujourd'hui urgent d'agir en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de prendre en compte les effets de ces changements climatiques dans nos politiques publiques et d'aménagements pour réduire notre vulnérabilité face à ces conséquences.

Loiret Nature Environnement avec sa fédération régionale FNE-centre val de Loire a élaboré un nouveau programme : « Objectif Climat 2030 ».

Ce programme a pour vocation d'être un outil d'animation territoriale sur cet enjeu de plus en plus important d'adaptation face aux changements climatiques..

Ce programme se déroule en principe sur 2 ans.

Avec la commune de Le Charme, nous l'avons souhaité sur un an.

Il comprend 4 phases :état des lieux et vulnérabilité de la commune, développement concerté d'un plan d'actions communales, une sensibilisation transversale avec des animations grand public, jeunesse... ,signature d'une charte d'engagement en fin de processus.

Comme les 2 communes d'Aillant et Le Charme se sont portées candidates pour l'expérimentation sur un an, les travaux sont commencés et les administrés seront tenus

au courant de l'avancement **car seront impliqués.**

Le fait que les 2 communes se soient groupées cela permet à 2 communes à faible population de travailler ensemble et de réduire les frais d'études.

Ce projet d'un coût de 7 275 euros pour les 2 communes est financé à hauteur de 50% par l'agence de l'eau, 15% par la région centre, 20% par Loiret Nature Environnement. Le reste à charge pour les 2 communes est de 15%, ce qui fera un coût pour chacune d'elles de 545.50 euros.

-suivi du Milleron

Tout l'été, compte-tenu de la sécheresse, Madame le maire assistée de la technicienne rivière de notre territoire a parcouru plusieurs fois, chaque fois que de besoin (appel d'un riverain) le Milleron.

A ce jour, rien d'alarmant.

En ce qui concerne le ru philibert, même constat.

Quant à l'étang, alimenté essentiellement par les différents rus (y compris philibert) venant des Beaupieds, même si son niveau est très bas, nous ne sommes pas autorisés à recréer, car de nos jours, on ne nous autoriserait pas à creuser un tel étang et à la moindre demande de creusement, on va nous sommer de le reboucher.

Comme partout actuellement, les poissons souffrent du manque d'eau...

SMICTOM : comme chaque année en août, nous avons un problème de poubelle.

Cette année dès la mi-juillet, la colonne de verres près de la mairie pleine et cassée n'a été débarrassée que fin août après une intervention musclée de Madame le maire.

Ce n'est pas pour autant qu'elle fut remplacée : on a simplement pris celle des Beaupieds pour nous prêter celle-ci.

Madame le maire trouve scandaleux qu'un tel organisme n'ait pas en stock une poubelle neuve.

Il faut 2 mois en temps normal entre la commande et le résultat, mais quand cela tombe l'été, il nous faut attendre 3 mois.

« De qui se moque-t-on : la France est paralysée en août depuis des années, maintenant, c'est à partir du 14 juillet.

Les stocks n'existent plus nulle part et qui en subit les conséquences ? Des artisans qui n'ont rien pour travailler en septembre, des communes à faible population qui comme nous ont plus d'habitants l'été, plus de déchets ménagers... et le maire seul au village à se débattre de tout sans moyens ! »

Compte-tenu du montant de la redevance, les habitants sont en droit d'attendre une continuité de service ! »

-couverture ciblée de notre commune, programme New Deal mobile

Depuis sa première élection en 2008, Madame le maire se bat pour que la couverture de téléphonie mobile s'améliore.

Début 2013, grâce à l'opérateur ORANGE qui, à défaut de pouvoir nous satisfaire avec la téléphonie mobile nous a donné **satisfaction** au niveau d'**internet**.

Nous avons été les premiers à voir le **haut débit numérique** et nous pouvons tous témoigner qu'à 3 kms à la ronde, nous apprécions ce haut débit.

Malgré tout, Madame le maire, très épaulée par Monsieur Jean-Pierre Chapuis, son conseiller technique bénévole, a continué à se battre pour qu'il y ait amélioration de la téléphonie mobile.

Les opérateurs de téléphonie mobile ayant signé un accord historique avec l'Etat en janvier 2018 confirmant ainsi leur engagement à améliorer significativement la couverture de tous les territoires, Madame le maire, toujours aidée de son conseiller technique bénévole, spécialiste en télécommunications et hyper fréquences, passe son mois d'août 2018 à reconstruire un dossier pour l'adresser à Monsieur le Préfet de région.

En juin dernier, lors de l'assemblée générale de l'association des maires ruraux du Loiret dont elle est administrateur, **Madame le maire, à sa grande satisfaction, apprend qu'Aillant sur Milleron fait partie des 4 communes du Loiret qui ont été retenues pour avoir une antenne téléphonique dans les 2 ans.**

Madame la sous-préfète de Pithiviers chargée de ce dossier est venue nous rendre visite le 2 juillet pour mettre au point le dossier et nous sommes fin prêts pour accueillir l'opérateur qui s'occupera de nous.

Il s'agit de Bouygues qui a 2 ans pour pourvoir à l'installation.

La tâche va lui être facilitée car nous avons une étude précise sur le point haut à choisir.

-SIAEP

N'étant pas très satisfaite de la gestion du SIAEP (syndicat des eaux pour les 4 communes d'Aillant, Dammarie, Le Charme, Saint Maurice) : peu de réunions, pas de compte-rendu, pas de réponses aux questions de gestion, les impayés s'accumulent et on reste passif, on ne paie pas la redevance Agence de l'eau au motif qu'il y a des impayés...Suite à un rapport de la cour des comptes que l'on nous avait caché et que m'a remis en mains propres Monsieur le sous-préfet, j'ai décidé d'écrire à Monsieur le président le 31 juillet dernier. J'attends toujours sa réponse (lettre ci-jointe au compte-rendu).

VILLAGE d'Artisans

Richard Nocus a acheté le lot 6 en juin dernier.

Il y fera des travaux en 2020 pour installer d'autres activités : notamment une de stockage (lot 8) et l'autre un atelier, voire 2.

Rappelons que le lot 1 appartient à Pascal Boussange, maçon ; le lot 2 à Claude Papuchon, menuisier et le 3 à Richard Nocus, électricien spécialisé en domotique. (voir notre site internet pour le plan et implantations).

La commune a fait racheter par l'Etablissement public foncier EPFLI, l'ensemble de ce corps de ferme divisé en 8 lots dont 6 commercialisables. Il reste à vendre les lots 4 et 5 et l'îlot n°1.

La compétence « développement économique » étant dans les compétences obligatoires de la communauté de commune, il est grand temps que le village d'artisans soit repris par la communauté de communes Canaux et forêt.

Monsieur Jean-Jacques Malet, vice-président de ladite communauté de communes, s'est engagé à le faire, en ma présence, auprès de la directrice de l'EPFLI, Sylvaine Védère : il attendait que Richard Nocus ait acheté son lot 6. C'est maintenant chose faite.

-La cloche est remplacée depuis fin août et non pour le 14 juillet.

Cette belle cloche **toute** neuve redonne vie au village : tous les aillantais y sont sensibles !

-le terrain de pétanque près de l'église, sur la place, près de la boulangerie est lui aussi « en état de marche ». Avis aux amateurs ! avec le café à proximité, le pain et les gâteaux également, gageons que notre boulanger et ses clients en feront leur miel... surtout « aux beaux jours ».

-rappel de la journée du patrimoine : le 14 septembre (voir notre site pour tous les détails et chacun a eu le programme dans sa boîte à lettres).

-il n'y aura pas de salon du livre et fête de la pomme, faute de pommes et faute de personnes pour aider Madame le maire à l'organisation de fond qui prend un temps énorme.

-rappel de la cérémonie du 11 novembre à 10h30

-rappel de la fête intergénérationnelle le samedi 7 décembre

-le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 18 octobre à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h40.